



Palézieux, le 30 juillet 2009

Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village

Préavis municipal 09/09 concernant un crédit pour la fermeture du couvert de la déchetterie ainsi que la création d'une place de stockage de branches

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Malgré le fait que la déchetterie soit entourée d'un grillage, il arrive fréquemment que cette dernière soit « visitée » en dehors des heures officielles d'ouverture.

Ceci pose quelques problèmes de sécurité, notamment dans le cadre de la collecte des déchets spéciaux qui devraient être mis sous clé en attendant leur transfert dans un centre de collecte régional.

C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de vous proposer de procéder à l'aménagement d'un grillage qui permettra de fermer le couvert au moyen de portes roulantes. Le coût de cette opération est estimé à **fr. 16'000.--** env.

D'autre part, au vu du manque d'efficacité au niveau du remplissage des bennes à déchets verts (notamment avec les branches), la Municipalité souhaite également aménager une place de collecte des branches en dehors du site de la déchetterie, sur la parcelle attenante. De cette manière, nous pourrions les déchiqueter sur place et ainsi diminuer radicalement les dépenses de transports. Le coût de cet aménagement est estimé quant à lui à **fr. 22'000.--**.

Le coût total de ces investissements se monte donc à **fr. 38'000.--**.

Financement : Les liquidités de la caisse communale sont suffisantes pour financer ces deux investissements. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, ces derniers devront être amorti en 30 ans à raison de **fr. 1'266.--** env. par année à partir de l'exercice 2010.

./.





Commune de Palézieux
Case postale 35
1607 Palézieux-Village



LE CONSEIL COMMUNAL DE PALEZIEUX

- vu le préavis municipal No 09/09 du 30 juillet 2009,
- entendu le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

D E C I D E

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de fermeture du couvert de la déchetterie du Grivaz.
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 16'000.-- à cet effet ;
3. d'autoriser la Municipalité à aménager une place de collecte des branches ;
4. d'accorder à la Municipalité le crédit de fr. 22'000.-- à cet effet ;
5. de l'autoriser à financer ces crédits avec les liquidités de la caisse communale.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

Le Secrétaire

Christian Bays

Jean-Daniel Graz

